

DÉLIBÉRATION

Territoire Énergie Positive Croissance Verte

Modalités en éclairage public

Monsieur le Président expose à l'assemblée générale que dans le cadre de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, le pays d'Issoire a cosigné une convention pour un Eclairage public Performant qui se traduit par un engagement de renouvellement des foyers lumineux énergivores pour un montant de 700 000 € H.T. de travaux

Par dérogation à la délibération du Comité du SIEG réunie en Assemblée Générale le 17 septembre 2011 traitant « Participations sur travaux neufs Eclairage Public », les modalités suivantes sont proposées pour la mise en place de cette action :

- Une limite de 50 foyers lumineux aidés par le fonds TEPCV par commune ajustée en fonction du nombre de communes participantes à l'action ;
- Un engagement de la commune, pour chaque foyer lumineux rénové aidé par le fonds TEPCV à rénover au moins un foyer lumineux dans le cadre d'une convention classique SIEG 63 / Commune.

Le montant des travaux commandés s'établiraient à 1 400 000 € HT, et l'intervention conjuguée de la commune, du fonds TEPCV et du SIEG permettraient de traiter 1 660 foyers lumineux environ, le tableau ci-après détaille le plan de financement (en € HT) :

Financier	Convention TEPCV	Convention Classique
Part Fonds TEPCV	560 000 €	0 €
Part SIEG du Puy de Dôme	140 000 €	350 000 €
Part Communes	0 €	350 000 €
Sous-total	700 000 €	700 000 €
Total des dépenses	1 400 000 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide :

- D'accepter les modalités financières présentées ;
- D'inscrire les dépenses au budget.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	257
Nombre de délégués présents	130
Nombre de pouvoirs	09
Pour : 139 Contre : 0 Abstention : 0	

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 31/03/2017
Et de la publication le 31/03/2017

Fait à Cournon d'Auvergne, le 25 mars 2017
Pour copie conforme
Le Président du SIEG


Bernard VEISSIERE

